



## fin de location en août, fin mandat gestion en decembre,

Par achil2, le 02/02/2020 à 22:04

Bonjour, j ai confié un bien à une agence à caractère social. Ayant eu l aval de l anah, le bien a été loué sans aucune réserve de salubrité. Lors de la location, sont apparues des moisissures. L agence a tardé à se rendre sur place malgré les alertes. Neuf mois et demi après le début de la location, toutes les pièces de l appartement présentaient des moisissures. Un expert a retenu condensation a effet prolongé par manque de ventilation ( j ai habité l appartement 20 ans sans aucun problème de la sorte ) Le locataire est sorti en août 2019 en refusant d effectuer quelque travaux que ce soit. L etat des lieux de sortie n etait pas conforme à l etat des lieux d entrée et hormis les moisissures, bon nombre d autres dégâts ont été pris en photos par l agence sans commentaires d anomalies. A l entrée, des matériaux neufs étaient indiqués en bon état pour minimiser l écart à la sortie. Le dépôt de garantie m avait été retiré en amont de la sortie des locataires A ce jour, aucun décompte définitif ne m a été envoyé. Pas de remboursement de dégâts hors moisissures, aucune estimation par devis. Mon bien est resté inoccupé près de 6 mois. Une mise en demeure par avocat est restée sans suite. Meme la direction de cette fondation ne bouge pas. J ai écrit à l'organisation qui labellise les dons mais je doute qu elle intervienne. Que faire pour obtenir ENFIN le règlement de cette location desastreuse? Merci